



Compagnie d'arc de
Conflans Sainte Honorine

Stade Claudé Fichot - rue du Bois d'Aulne
78700 Conflans Sainte Honorine
e-mail : compagnie.conflans@free.fr
e-mail secrétaire : cie.conflans.secretaire@gmail.com
site web : www.compagnieconflans.com



Union Sportive de
Conflans Ste Honorine
927 70039
Tél/fax 01 39 19 34 39



Le Comité Départemental des Yvelines et
la Compagnie d'Arc de Conflans Sainte Honorine organisent

La Division Départementale Jeunes de Club - 2ème Etape

2 x 18 m Sélectif pour le championnat de France

SAMEDI 17 et DIMANCHE 18 MARS 2018

Compétition semi-fermée et réservée en priorité aux jeunes tirants pour une équipe de club

Lieu du concours : EXCELLENT ECLAIRAGE

Gymnase du stade Claude FICHOT, Rue du Bois d'Aulne, 78700 Conflans Ste Honorine GPS : 02°07'10" E - 49°0'38" N

Déroulement du concours

Départ du samedi réservé prioritairement aux équipes DDJC « Benjamins / Minimes » (*)

Départ du dimanche réservé prioritairement aux équipes DDJC « Cadets / Juniors » (*)

- Le matin : Tir sélectif en individuel, 2 séries de 10 volées de 3 flèches en rythme AB / CD

- L'après-midi : équipe DDJC uniquement, phase finale selon la formule de 2 poules et match de classement.

Pour le reste, le règlement appliqué sera celui de la fédération.

(*) Jeunes non-inscrits dans une équipe DDJC et Adultes accompagnants autorisés dans la limite des places disponibles

Horaires

Départ n°1 - Samedi 17 mars 2018 Equipes « Benjamins et Minimes »	Départ n°2 - Dimanche 18 mars 2018 Equipes « Cadets / Juniors »
Ouverture du greffe : 9h00	Ouverture du greffe : 9h00
Entraînement sur blason à 18 m : 9h30 avec contrôle du matériel	Entraînement sur blason à 18 m : 9h30 avec contrôle du matériel
Début des tirs : 10h00	Début des tirs : 10h00
Début des duels par équipe à partir de 14h30	Début des duels par équipe à partir de 14h30

Composition des équipes et la tenue.

Elles doivent être composées de 3 ou 4 archers (hommes ou femmes), **Tenue de club obligatoire pour tous, coachs compris.**

Pour les catégories où un club n'a pas l'effectif suffisant, il pourra créer pour toute la durée de la saison une "Entente de club".

Une "entente de club" ne pourra se faire qu'entre 2 clubs Yvelinois, proche l'un de l'autre ou appartenant à un même interclub.

Un maillot spécifique devra être porté par tous les membres de l'équipe et le coach.

Blasons.

Matin : Benjamins / Minimes : Blason de 60 cm, Cadets / Juniors : Blason de 40 cm

L'après-midi pour les duels : Benjamins / Minimes : Tri spot de 60 cm, Cadets / Juniors : tri spot de 40 cm

Récompenses

Pour chaque catégorie : les récompenses seront offertes par le club organisateur le dimanche midi à l'issue des résultats du classement sélectif et seront suivis du pot de l'amitié.

Inscriptions

Pour les équipes DDJC, vous devez payer directement au CDY. (Voir modalités sur la fiche d'inscription dans le règlement)

Pour les archers non-inscrits dans une équipe DDJC, inscription via le formulaire joint.

Les feuilles de composition des équipes sont à nous retourner par retour de mail à l'aide du bordereau ci-joint à l'adresse suivante : compagnie.conflans@free.fr, avec en copie pour la commission Jeunes 78 :

Christian SIMEONI : ch_simeoni@yahoo.fr et Daniel DUCLOUX : danico78@orange.fr

NOTA : licence **2018** obligatoire et les justificatifs d'identité prévus au règlement FFTA

Chaussures de sport en salle obligatoires pour TOUS

Une buvette sera à votre disposition pendant toute la durée du concours.



**Compagnie d'arc de
Conflans Sainte Honorine**

Stade Claude Fichot - rue du Bois d'Aulne
78700 Conflans Sainte Honorine
e-mail : compagnie.conflans@free.fr
e-mail secretaire : cie.conflans.secretaire@gmail.com
site web : www.compagnieconflans.com



Union Sportive de
Conflans Ste Honorine
927 70029
Tél/fax 01 39 19 34 39



**Le Comité Départemental des Yvelines et
la Compagnie d'Arc de Conflans Sainte Honorine organisent**

La Division Départementale Jeunes de Club

2ème Etape

2 x 18 m Sélectif pour le championnat de France

SAMEDI 17 et DIMANCHE 18 MARS 2018

Compagnie : _____

Responsable : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ e-mail : _____

Adresse ou e-mail pour l'envoi des résultats : _____

Nom - Prénom	Licence	Arc	Catégorie	Samedi	Dimanche

Inscriptions

soit : ___ tireurs x 8,00 € = ___ €

Total = ___ €

Chèque à l'ordre de : **USC tir à l'arc**

Retourner ce bulletin d'inscription accompagné du règlement au plus tard le 10 mars à :

Joël ANGERAND, 15 Rue des Mésanges, 78780 MAURECOURT